

Règlement du Concours de dessin
“Fais-moi découvrir St-Sauveur-de-Montagut en dessin”
Organisé du 1er mai au 3 juin 2023

La commune de Saint-Sauveur-de-Montagut organise un concours de dessin afin de : Promouvoir l'art à l'école, mais aussi à la maison. Mettre en valeur nos richesses culturelles, notre lieu de vie, notre patrimoine.

Le thème :

Représentez à votre manière un lieu, un bâtiment, un élément du patrimoine ou une manifestation (sportive, culturelle, etc) qui symbolise, selon vous, le mieux St-Sauveur-de-Montagut.

Groupes d'âges :

5-9 ans (Grandes sections de maternelle - CE2) 13- 15 ans (5^e- 3^e)

10 - 12 ans (CM1-6^e) 16-18 ans (Lycée)

Pour des raisons d'équité, les illustrations doivent être créées uniquement par des élèves.

Modalités de participation :

Résider à St-Sauveur-de-Montagut ou y être scolarisé.

Inscrire au dos de l'œuvre : **Nom + prénom + année de naissance + courriel d'un parent**, ainsi que l'établissement scolaire si applicable. Chaque dessin sera **signé au dos** par un représentant légal du participant afin qu'il soit pris en compte, et ce, valant acceptation du présent règlement.

Conformément à la loi RGPD, les données recueillies pour ce concours ne seront utilisées que dans le cadre du déroulement du concours.

Un seul dessin par participant sera accepté. La participation au concours est gratuite.

Les dimensions du support et techniques :

L'œuvre doit être réalisée sur un support n'excédant pas 24 cm x 32 cm, le grammage doit être égal ou supérieur à 90 gr/m².

Le non-respect de ces exigences entraînera le rejet de l'art soumis.

L'emploi de la peinture, du crayon, du stylo, du crayon de couleur, du feutre, du pastel, de l'aquarelle, du collage (papier, laine, tissu, tout matériau léger et relativement plat) et des techniques mixtes sont autorisés. L'utilisation de couleurs vives et riches est encouragée !

Le dépôt des œuvres :

Toutes les participations doivent être livrées À PLAT (ni roulées ni pliées) soit à l'accueil de la mairie, soit à la bibliothèque municipale de Saint-Sauveur-de-Montagut, d'ici au **3 juin 2023, midi**. Les heures d'ouverture des bureaux sont accessibles sur <https://saint-sauveur-de-montagut.fr/>.

Composition du jury et choix des gagnants :

Le jury sera composé de 6 personnes dont un représentant de la municipalité, un parent d'élève, un(e) artiste, un(e) historienne, deux administré(e)s.

Toutes les candidatures sont jugées sur la créativité, la qualité artistique et l'interprétation du thème. Un gagnant sera sélectionné dans chaque catégorie d'âge.

Toutes les décisions sont définitives. Les gagnants seront avertis par e-mail.

Résultats et récompenses :

Les lauréats seront reconnus lors d'une remise des prix présidée par Mr. le Maire et la publication au bulletin municipal du mois de juillet 2023 des travaux des gagnants.

Une exposition temporaire des meilleures œuvres sera organisée à l'office de tourisme pendant l'été.

Les participants au présent concours autorisent la municipalité à diffuser leurs dessins et leur identité sur le site Internet et le bulletin municipal, et ce, sans réserve.